

LES AVANTAGES DE LA FORMATION «POST-PERMIS»

Cette formation qui ne peut être dispensée que par un établissement disposant du label qualité est réservée aux conducteurs volontaires titulaires d'un premier permis de conduire depuis au moins 6 mois et au plus 12 mois.

Cette formation a pour objectif de renforcer les compétences acquises par les jeunes conducteurs volontaires. Cette formation « post permis » permet à ceux qui la suivent une réduction du délai probatoire de 3 à 2 ans (1 an et demi pour ceux qui suivent la filière de l'apprentissage anticipé de la conduite). Cette formation théorique de 7 heures se déroule en salle par groupe de 3 à 12 élèves maximum.

LES PERSONNES POUVANT DISPENSER CETTE FORMATION AUX JEUNES CONDUCTEURS

ATTENTION : Cette formation ne peut être dispensée que par des établissements de la conduite disposant du label qualité prévu par l'arrêté du 26 février 2018.

Par ailleurs, cette formation ne peut être également réalisée que par un enseignant de la conduite ayant suivi une formation spécifique.

LES PERSONNES CONCERNÉES PAR LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE

Cette formation post permis s'adresse aux conducteurs volontaires titulaires d'un premier permis de conduire depuis au moins 6 mois et au plus 12 mois souhaitant renforcer les compétences acquises lors de la formation pratique et bénéficier de la réduction du délai probatoire de 3 à 2 ans (1 an et demi pour ceux qui suivent la filière de l'apprentissage anticipé de la conduite).

LES CONDITIONS POUR SUIVRE LA FORMATION

Pour pouvoir suivre la formation le jeune conducteur doit :

- **Être volontaire**, la formation n'étant pas obligatoire
- **Être titulaire d'un premier permis de conduire** depuis au moins 6 mois et au plus 12 mois (A1, A2, B1 ou B)
- **Ne doit pas avoir commis, pendant la période probatoire, d'infractions** ayant donné lieu à retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire.



Ecole de Conduite
 CEPPE

Rond-point de Ceppes 20620 BIGUGLIA – 04.95.35.24.58 – www.ec-ceppe.com

N° Agrément E20 02B 00010

LE CONTENU DE LA FORMATION POST PERMIS

La formation, d'une durée de 7 heures, se déroule sur une seule et même journée et comprend :

Une formation théorique dispensée en matinée d'une durée de 4 heures destinée à améliorer auprès des jeunes conducteurs leur compréhension et leur gestion des situations de conduite complexes

- Présentation de la formation
- Questionnaire d'entrée en formation, constitution des groupes, traitement du questionnaire d'autoévaluation
- Evaluation individuelle et discussion autour de la perception des risques
- Etude de situations complexes de conduite

Une formation théorique dispensée en après-midi d'une durée de 3 heures visant à rendre le déplacement des conducteurs novices plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables et par des stratégies de mobilité.

- Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes : Travail à partir de situations types
- Choix de mobilité – Influences – modes alternatifs de déplacement – questions environnementales
- Bilan avec engagement

À l'issue de la formation post permis, une attestation de suivi de formation complémentaire est remise aux participants.



Ecole de Conduite
● ● ● CEPPE

Rond-point de Ceppa 20620 BIGUGLIA – 04.95.35.24.58 – www.ec-ceppe.com

N° Agrément E20 02B 00010